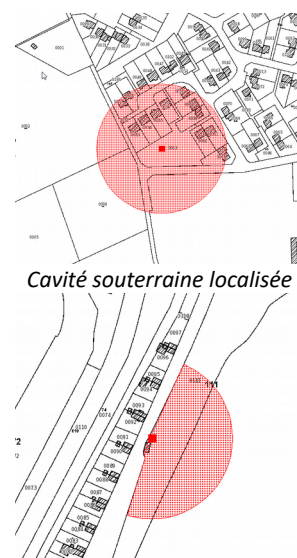


## Indices représentés dans l'atlas des cavités souterraines

### ✓ Cavités souterraines localisées précisément

Il s'agit de **cavités souterraines dont la localisation est connue précisément**. La source de ces indices peut provenir des recensements communaux demandés par le préfet en 1995 et 2001, de documents d'archive, d'un effondrement constaté, d'un témoignage local, d'un indice de surface... dès lors que l'information permet de définir précisément la nature de la cavité et sa localisation. Il peut également s'agir de carrières à flanc de coteau telles que les carrières de pierre à bâtir ou de pierre à chaux.

Depuis février 2011, on trouve autour des indices de carrière souterraine un disque représentant le périmètre de sécurité tel que définit dans la partie « *prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire* ». Lorsque les caractéristiques de la cavité souterraine sont connues, le périmètre peut être adapté aux dimensions des galeries, dans le cas contraire, ce périmètre est défini par le plus grand périmètre de sécurité connu sur la commune ou sur la commune voisine (entre 30 mètres et 120 mètres).



Carrière à flanc de coteau localisée

### ✓ Indices d'origine indéterminée

Il s'agit d'indices visibles sur le terrain **dont la nature n'est pas connue**. Ces indices peuvent être des marnières, mais il peut aussi s'agir d'une bétoire, d'une ancienne extraction de matériaux à ciel ouvert, d'une ancienne mare ou de tout élément passé d'occupation du terrain pouvant conduire à des affaissements de surface. Compte tenu de l'incertitude liée à cet indice, aucun périmètre de sécurité n'est mis en place. Il est conseillé de mener des études complémentaires afin de caractériser le risque.



### ✓ Indices de bétoires

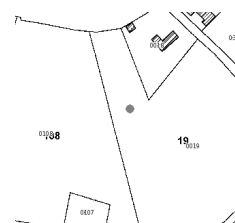
Il s'agit des **bétoires**, elles sont en général recensées à partir des cartographies du BRGM, d'études ou de témoignages locaux. Depuis février 2011, les indices de bétoire sont entourés d'un périmètre de sécurité de 35 mètres de rayon, en référence au règlement sanitaire départemental.



### ✓ Exploitations à ciel ouvert

Il s'agit d'**anciennes extractions de matériaux à ciel ouvert** qui ont été rebouchées aujourd'hui. Ces exploitations peuvent générer des mouvements de terrain préjudiciables pour les constructions à l'aplomb (tassement, affaissement). Ces mouvements sont plus la conséquence d'un remblaiement anarchique que de la présence de la carrière elle-même.

Ces indices sont généralement issus des cartographies du BRGM,



de l'IGN ou des archives.

Ces indices ne sont pas concernés par un périmètre de sécurité.

### ✓ **Indices non liés à une cavité souterraine**

Il s'agit de **cavités souterraines non liées à une extraction de matériaux** : puits à eau, puisards, caves ... Les risques associés à ces indices sont circonscrits à l'aplomb de l'indice.

Ces indices sont généralement recensés à partir de témoignages locaux ou d'archives.

Ces indices ne sont pas concernés par un périmètre de sécurité.

### ✓ **Indices non localisés précisément**

Il arrive que les informations recensées sur les cavités ne permettent pas de les localiser précisément. Si l'information permet néanmoins d'identifier un secteur limité au sein duquel se trouve l'indice de cavité, celui-ci est représenté sous la forme d'un polygone ou cercle hachuré dont la couleur dépend du type de cavité.

Ce type d'indice a trois principales origines :

- les archives localisant la cavité sur une parcelle sans plus de précision (cas des parcelles napoléoniennes) ;
- les cartes à grande échelle, la zone hachurée est alors un cercle dont le rayon correspond à l'échelle d'exploitation de la carte ;
- les campagnes de recensements lancées par la préfecture en 1995 et 2001.

Parfois, seul le nom du hameau est cité pour localiser la cavité, l'indice est alors représenté par un tente ou un tipi.

Toutefois, pour des raisons de lisibilité, le périmètre de sécurité n'est pas affiché sur la carte. Le périmètre applicable à ces zones hachurées correspond au plus grand périmètre de sécurité connu sur la commune ou sur la commune voisine.

### ✓ **Indices supprimés**

Lorsque des indices sont supprimés de la base de données de la DDTM de l'Eure, l'information ne disparaît pas de l'atlas des cavités souterraines mais apparaît sous la forme d'une étoile (un indice ponctuel) ou de hachures très larges (un indice non localisé précisément) afin d'assurer la meilleure traçabilité de l'information. Un indice peut être supprimé pour plusieurs raisons :

- une recherche précise sur le terrain (décapage ou sondage) a permis d'écarter toute présomption de cavité souterraine ;
- la cavité a été totalement comblée.

### ✓ **Glissements de terrain**

Les secteurs ayant subi des glissements de terrain sont identifiés par un polygone hachuré à titre d'information.



*Cavité souterraine non localisée préc.*



*Indice d'origine indéterminé non localisé préc.*



*Béttoire non localisée préc.*



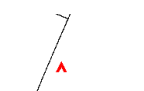
*Carrière non localisée préc.*



*Indice non lié à une cavité non localisé préc.*



*Béttoire localisée sur un hameau*



*Cavité souterraine localisée sur un hameau*



*Indice d'origine indéterminé localisé sur un hameau*



*Carrière à ciel ouvert localisée sur un hameau*



*Béttoire*



*Cavité souterraine*



*Indice d'origine indéterminé*



*Indice non lié à une cavité souterraine*



*Béttoire non localisée*



*Cavité souterraine non localisée*



*Indice d'origine indéterminé non localisé*

